

# Grand Prix d'Aménagement 2015

« Comment mieux bâtir en terrain inondable constructible. »

Séminaire CEREMA

16 juin 2016



Bonjour,

**Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité lancent le grand prix d'aménagement : comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles.

Sous la forme d'un appel à projets, ce grand prix vise à récompenser des projets innovants, réalisés ou en cours de réalisation, en terrains inondables constructibles et permettant de rendre les bâtiments moins vulnérables aux risques d'inondation.

Participez à cet appel à projets et inscrivez-vous sur :  
[www.developpement-durable.gouv.fr/gpatic2015](http://www.developpement-durable.gouv.fr/gpatic2015)

## PRÉVENTION DES RISQUES

## Tour d'horizon

L'économie circulaire dans la transition énergétique pour la croissance verte

Les Mardis de la Direction Générale de la Prévention des Risques

## Actualités

## Sites Portail "Risques"

Risques naturels et ouvrages hydrauliques

La politique de prévention des risques naturels

Les différents types d'aléas

La gestion des risques d'inondation

La sécurité des ouvrages hydrauliques et de protection

Les derniers événements majeurs

Le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs

La carte de vigilance de Météo France

Les Assises Nationales des Risques Naturels

Accédez à l'information Acquéneurs Locataires dans votre département

Grand prix d'aménagement en terrains inondables constructibles

SENDAI : 3e conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes

Risques technologiques et transports de matières dangereuses

## Grand prix d'aménagement en terrains inondables constructibles



## Présentation de l'appel à projets 2015

15 janvier 2015 - PRÉVENTION DES RISQUES



## Dépôt des candidatures

15 janvier 2015 - PRÉVENTION DES RISQUES



## FAQ

10 mars 2015 - PRÉVENTION DES RISQUES

Foire aux questions Grand prix d'aménagement 2015

## Dernières publications

- Management Policy. FLOOD RISK. New strategy roll-out
  - Géorisques - Mieux connaître les risques sur le territoire
  - La vigilance pluie-inondation. Un instrument à disposition des pouvoirs publics face au risque d'inondation
  - The national cavity plan or national plan for the prevention of the risks of underground cavities collapsing
  - National Rapid Flooding Plan
- > Toutes les publications du pôle

Ségolène Royal et Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité demandent à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) de lancer **un Grand Prix destiné à récompenser des réalisations architecturales ou des aménagements adaptés aux inondations**

en associant la Direction de l'Architecture du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Il vise en 2015 à **valoriser des innovations dans le cadre de projets de construction réalisés ou en cours de réalisation**, renforçant la résilience individuelle ou collective aux inondations.

Ce Grand Prix d'aménagement a pour objectif de rechercher **comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles** dès lors que les populations qui y habitent ou y travaillent ne sont pas mises en danger au moment du passage de la crue ou des remontées de nappes.

Il porte sur des **terrains inondables constructibles** où l'aléa n'est ni fort ni grave pour les vies humaines. Il s'intéressera d'abord aux quartiers existants en cours de renouvellement urbain.

## QUEL PROJET PEUT ÊTRE PROPOSÉ ?

L'**Appel à projets** 2015 vise à mettre en avant et à récompenser des **projets innovants, réalisés ou en cours de réalisation**, en terrains inondables constructibles et permettant de réduire les dommages sur la santé humaine, l'économie, l'environnement et le patrimoine et d'assurer la résilience des bâtiments ou quartiers urbains.

Peuvent concourir **des projets situés en France** et présentés dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- **architecture ;**
- **aménagement urbain ;**
- **dispositifs constructifs ;**
- **environnement et paysage.**

Le porteur de la candidature est le concepteur du projet.

## UN CONCOURS OUVERT À L'INTERNATIONAL

Les projets proposés concernent ceux réalisés sur le territoire national par des concepteurs de tout âge et de toute nationalité.

Le jury comportera des architectes et des personnalités de renommée internationale, qualifiées dans les domaines du risque inondation, de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement, en France ou à l'étranger.

## LES CRITÈRES DE CHOIX

Les projets devront, au travers d'une ou deux planches A1, démontrer leur caractère innovant et concret, leur impact et leur reproductibilité, tout en mettant en évidence leur pertinence économique et l'intérêt de leur valorisation en tant qu'exemple face à un risque spécifique identifié sur un site particulier.

## LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront examinés par des experts réunis dans une Commission technique nationale impliquant les partenaires du concours, pour les présenter au jury.

Le jury qui se réunira courant juin 2015, désignera les projets lauréats : les **Repères 2015** et attribuera un grand prix : le Repère d'or.

Le palmarès sera proclamé au plus tard en juillet 2015.

# LES CRITÈRES DE CHOIX

- Les critères d'évaluation des dossiers communs à chaque catégorie, sont les suivants :
  - **qualité architecturale** : du projet intégrant les solutions techniques et constructives à l'architecture du bâtiment ;
  - **approche intégrée** : du projet dans une logique, ou démarche plus globale, par rapport notamment à des questions sociales, d'usage, d'environnement, d'économie, de gouvernance... ;
  - **innovation** : de nature scientifique, technique, sociétale ou organisationnelle avec existence ou non d'action similaire antérieure ;
  - **concrétisation** : avec date de mise en œuvre, degré d'avancement et partenariats mis en place ;
  - **performance** : efficacité réelle, impact sur la population concernée et réponse à un besoin exprimé, incidences sur d'autres domaines ;
  - **caractère reproductible** de la démarche avec homologation ou certification et viabilité économique ;
  - **efficacité économique** : coût du projet, rapport coût/performance, et gestion des surcoûts éventuels.

## VALORISATION DES PROJETS RÉCOMPENSÉS

Outre la remise des **Repères 2015**, le ministère du Développement durable et le ministère du Logement offriront une visibilité aux projets lauréats par

- une **publication sur les sites internet** des deux ministères et de leurs partenaires ;
  - une **communication** vis-à-vis de la presse spécialisée ;
  - une **exposition** à disposition notamment des écoles d'architecture, des maisons de l'architecture et des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.
- Les lauréats pourront être également sollicités dans le cadre des manifestations à venir.

## LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature complets devront être envoyés **avant le 15 avril 2015** à

12.00 h via la plateforme d'envoi Melanissimo :

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>

à l'attention de : [gpatc2015@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gpatc2015@developpement-durable.gouv.fr)

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Voir le site Internet du ministère du Développement durable à la rubrique « Grand prix d'aménagement en territoires inondables constructibles » à l'adresse :

[www.developpement-durable.gouv.fr/gpatc2015](http://www.developpement-durable.gouv.fr/gpatc2015)

Une foire aux questions permettra aussi de consulter les réponses aux questions les plus fréquemment adressées aux organisateurs du concours.

## CONTACT

[gpatc2015@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gpatc2015@developpement-durable.gouv.fr)

Cédric Boussuge : **04 74 27 51 57**

